

REPUNLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----  
MINISTERE DES FINANCES, DES  
FFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN  
-----

//) E C R E T

A N N E E 1964-N° 151 /PR/MFAEP

-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sur la proposition du Ministre des Finances, des  
fares Economiques et du Plan.

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964,
- VU le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement,
- VU la loi n° 64-13 du 15 Juillet 1964 autorisant la ratification de l'Accord créant la Banque Africaine de Développement,
- VU Le Décret n° 64.107/PR/SGG ratifiant l'Accord portant création de la Banque Africaine de Développement ;
- VU le Décret n° 136/PR/MFAEP du 16 Octobre 1964 portant désignation des Gouverneurs de la B.A.D.
- VU l'Article 33 de l'Accord portant création de la B.A.D. le Conseil des Ministres entendu,

//) E C R E T E

-----

Article 1er. M. Stanislas KPOGNON, Directeur Général de la Banque Dahoméenne de Développement est nommé Gouverneur-Suppléant à la B.A.D. en remplacement de M. Marcel TOKPANOU, Administrateur à la B.A.D.

Article 2. Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président de la République  
Le Président du Conseil, Chef du  
Gouvernement

Fait à COTONOU, le 25-11-1964

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

S.M. APITHM

Le Ministre des Finances,  
des Affaires Economiques et du plan

F. APLOGAN

Ampliatiions :

PR .....	4	SGG ....	4
PC .....	6	Ministères	9
MFAEP ....	6	MAE ...	4
Interessés..	2	JORD ..	1